

Modification constitutionnelle de 1987

Il y a eu de nombreux moments émouvants lors de la déposition des témoins devant le comité mixte. Je me rappelle les conseils extrêmement judicieux prodigués au comité par un grand nombre d'experts en matière constitutionnelle, dont certains ont étudié les réformes constitutionnelles depuis la fin des années 30 et qui ont apporté au comité leur vaste expérience et leurs bons conseils au sujet de la valeur de cet Accord.

Je me rappelle également le témoignage très touchant de M^{me} Solange Chaput-Rolland, qui a comparu devant le comité et exposé très en détail l'idée qu'elle se faisait du rôle que jouent dans la Confédération les citoyens du Québec depuis 15 ou 20 ans. Elle a parlé des pressions violentes dont a été empreint le débat en 1979 et en 1980 portant sur la question de savoir si les Québécois devaient rester ou non dans le cadre constitutionnel du Canada. Elle a rappelé la situation où un père et son fils, une mère et sa fille, des voisins, des collectivités se dressaient les uns contre les autres. C'était bouleversant. Dans ces moments-là, elle pouvait faire ce qu'elle voulait du comité, ou au moins dans mon cas et, je pense, dans celui de mes collègues.

Elle a rappelé le sentiment de vif plaisir ressenti lorsque les Québécois ont voté, avec une majorité non pas écrasante mais substantielle, pour rester dans la Confédération. Elle a également parlé franchement des promesses qu'avaient faites aux Québécois ceux qui siégeaient au Parlement fédéral à l'époque, promesses selon lesquelles ils seraient réintégrés dans la grande famille constitutionnelle canadienne.

Puis elle a passé en revue le processus de 1981 et 1982, au cours duquel on a élaboré une formule de modification et de rapatriement de la constitution et un cadre que les gens de la province de Québec, des Canadiens très généreux, talentueux et compétents ont été incapables d'appuyer, qu'aucun parti politique de la province de Québec n'a été en mesure d'appuyer. Nous l'avons entendu répéter à quel point elle et ses concitoyens étaient déçus d'être encore exclus de la constitution canadienne, du moins en théorie. Elle nous a rappelé, et avec quelle émotion, ce qu'elle a ressenti lorsque les premiers ministres se sont entendus sur l'Accord du lac Meech et l'énorme importance qu'il avait pour le Canada.

Le comité mixte en a non seulement recommandé l'adoption mais il a aussi souligné qu'il n'était ni sage, ni nécessaire de recommander que l'accord soit modifié à ce stade. A titre de membre substitut du comité mixte le 9 septembre, j'ai eu le privilège de signer le rapport.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) a la parole.

M. Daubney: Monsieur le Président, je veux simplement féliciter mon collègue de son excellent discours et de son apport important aux travaux du comité.

J'ai eu le plaisir de travailler avec lui durant ces longues et chaudes journées d'août alors que nous avions l'honneur d'entendre le témoignage de Canadiens venant de toutes les régions de notre grand pays. A mon avis, le député a fait un excellent exposé de ces témoignages. De fait, j'estime que c'est un des meilleurs discours que nous ayons entendus cette

semaine. Non seulement il a fait un discours magnifique et sans parti pris, mais il s'est montré également sincère. J'ai trouvé qu'il exprimait non seulement les sentiments qu'il a ressentis, mais également tous ceux que nous avons ressentis au sujet de nos travaux.

Il a également souligné une déception que nous avons partagée à titre de membres du comité en écoutant les témoignages de haute qualité, dont la plupart étaient positifs, de spécialistes constitutionnels et d'autres venant d'un bout à l'autre du pays. Il a souligné en toute franchise comment nous avons été mal desservis par les journalistes canadiens qui, dans certains cas, ont fait un compte rendu insuffisant et faussé de ces témoignages dans les journaux.

Mon ami de Nepean—Carleton a parlé assez longuement et très éloquentement du pouvoir de dépenser. Toutefois, j'aimerais qu'il revienne, s'il le veut bien, sur d'autres témoignages, notamment sur celui de Gordon Robertson qu'il a mentionné dans ses remarques, et ancien greffier du Conseil privé qui depuis le début des années 50 a été le principal conseiller constitutionnel auprès des divers gouvernements fédéraux. De fait, le gouvernement dirigé par M. Trudeau était disposé à aller beaucoup plus loin que ne l'a fait l'Accord du lac Meech et comme l'a signalé M. Robertson, il n'y a eu aucun transfert de pouvoirs dans l'Accord constitutionnel de 1987, mais le gouvernement libéral précédent avait été disposé à plusieurs reprises à céder des pouvoirs fédéraux aux provinces.

Je crois que mon honorable ami de Nepean—Carleton était assis à mes côtés quand M. Trudeau a témoigné en cette mémorable soirée d'août dernier. Quand j'ai posé cette question à M. Trudeau, il n'y a absolument pas répondu que je sache. Toutefois, l'histoire le dit clairement, il était disposé à transférer des pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, ce qu'on ne fait pas, en dépit des critiques fallacieuses et superficielles, aux termes de l'Accord constitutionnel du lac Meech dont la Chambre est saisie. Je lui saurais gré de faire quelques observations là-dessus.

• (1030)

M. Tupper: Bien sûr, avec plaisir. Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) a insisté sur les commentaires et les conseils de Gordon Robertson, ce qui me paraît une heureuse coïncidence. C'est donc avec un plaisir tout particulier que je me prononce sur la question. Pendant longtemps, Gordon Robertson a indirectement été mon patron en ce sens qu'il était chancelier de l'Université Carleton à l'époque où j'ai eu le privilège d'y être professeur.

Je relève comme point intéressant de son témoignage qu'il a rappelé au comité sa longue expérience des affaires constitutionnelles en soulignant qu'il avait été conseiller principal du gouvernement sur la réforme constitutionnelle et que l'on avait aussi fait appel à lui en qualité de consultant. En passant en revue le processus de réforme constitutionnelle qui s'est étalé sur les douze ou quatorze dernières années, il a tenu à préciser que la plupart des éléments et des principes contenus dans l'Accord avaient déjà été proposés aux provinces par le gouvernement Trudeau. Fait intéressant, cette affirmation n'a jamais été niée, du moins à ma connaissance.